



**La Personne Responsable des Marchés
Publics (PRMP)**

Le présent addendum n°1 vient corriger et modifier les dispositions du dossier d'appel d'offre n°2025-007/PR/AGLO/PRMP/A-PRMP du 13/03/2025 relatif à l'accord cadre annuel à bon de commande pour l'acquisition de trois cent (300) Pick up Double Cabine au profit des Ministères et Institutions de la République

En cas de divergence entre les deux documents, les dispositions du présent addendum prévalent. Les modifications et compléments apportés au dossier concernent les critères techniques de qualification.

1- AU NIVEAU DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

Point 6: a1) et b1) 3^{ème} tiret

LIRE : le soumissionnaire doit disposer personnellement d'un garage à Cotonou ou Abomey-Calavi et à Parakou pour le service après-vente sur douze (12) mois à la charge du soumissionnaire et inclus dans le prix de son offre (la vidange à chaque 5000 km, le changement des filtres) justifié par les images et la localisation (adresse exacte) des garages.

AU LIEU DE : Disposer dans les villes de Cotonou, d'Abomey, de Parakou, et Natitingou, d'un garage ou être en partenariat avec un garage agréé par la DGML pour le service après-vente sur douze (12) mois à la charge du soumissionnaire et inclus dans le prix de son offre (la vidange à 2500 km, le changement de filtres à 5000 km ; justifié par l'autorisation de la DGML et la convention de partenariat signée avec les garages.

2- DONNEES PARTICULIERES DE L'APPEL D'OFFRES

BON A LANCER

IC 30.2 : LIRE : Non disposition personnellement d'un garage à Cotonou ou Abomey-Calavi et à Parakou pour le service après-vente sur douze (12) mois à la charge du soumissionnaire et inclus dans le prix de son offre (la vidange à chaque 5000 km, le changement des filtres) justifié par les images et la localisation (adresse exacte) des garages.

AU LIEU DE : Non disposition dans les villes de Cotonou, d'Abomey, de Parakou, et Natitingou, d'un garage ou être en partenariat avec un garage agréé par la DGML pour le service après-vente sur douze (12) mois à la charge du soumissionnaire et inclus dans le prix de son offre (la vidange à 2500 km, le changement de filtres à 5000 km ; justifié par l'agrément de la DGML et la convention de partenariat signée avec les garages.

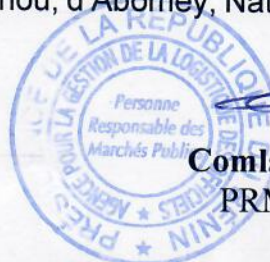
3- ANNEXE A-3 : PIECES NECESSAIRES POUR L'EXAMEN DE LA QUALIFICATION

A-3-1 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité technique et de l'expérience

Point 5 :

LIRE : La preuve de propriété de garages à Cotonou ou Abomey-Calavi et à Parakou

AU LIEU DE : La preuve de propriété de garages ou de contrat de partenariat avec des garages agréés par la DGML dans les villes de Cotonou, d'Abomey, Natitingou et de Parakou, pour le service après-vente.



Comlan Achille FANOU
PRMP